

Campagne annuelle de rattachement au régime indemnitaires applicable aux fonctions de

Ingénieur référent biologique, technique, organisation

Edition 2026

Le présent document a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de la campagne 2026 de rattachement aux fonctions d'ingénieur référent biologique, technique, organisation au titre du régime d'IFSE des personnels ingénieurs de l'établissement. Ce dispositif figure aux Lignes directrices de gestion approuvées en CSAE du 30 juin 2025.

I – Périmètre des fonctions d'Ingénieur référent biologique technique organisation et conditions d'éligibilité au dispositif

A – Définition des fonctions d'Ingénieur référent biologique, technique, organisation

Le groupe de travail en charge de l'évolution du dispositif RIFSEEP a examiné l'ensemble des fonctions IFSE de l'environnement « Laboratoire » et en a réalisé une description synthétique consultable sur Inserm pro (Voir la page : <https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/ressources-humaines/remuneration-principale/primas-et-indemnitaires/rifseep>).

Les fonctions d'Ingénieur référent biologique, technique, organisation y sont définies comme suit : « Sous l'autorité directe du Directeur d'unité ou du Secrétaire général d'unité, assurer la supervision de l'organisation collective de la structure de recherche (équipements communs, bâtiment, collections biologiques, aide au montage de projets...).

Cette définition est au cœur des critères d'examen applicables au dispositif 2026.

B – Critères d'examen des fonctions exercées par les candidats

Les contours de la mission telle qu'elle a été définie et les premiers critères qui figurent aux Lignes directrices de gestion permettent de dégager deux types de critères d'examen des candidatures, les premiers relevant davantage d'une recevabilité de type administratif et les seconds concernant une analyse métier des fonctions exercées.

Conditions d'éligibilité

- Appartenir au corps des Ingénieur d'études ;
- Avoir débuté sa carrière dans une BAP scientifique ;
- Exercer ses fonctions sous l'autorité directe du DU ou du SG, Cette condition sera appréciée au regard de l'organigramme validé par le conseil de structure fourni et du dernier dossier GAIA (évaluation directe par le Directeur de structure ou le Secrétaire général).

Critères relatifs à la mission exercée par les candidats

Une fonction à temps plein...

Comme **toutes les fonctions** figurant dans la cartographie IFSE, les fonctions d'Ingénieur réfèrent biologique, technique, organisation s'exercent à **temps plein**. Ne sont donc pas ici prises en compte les activités d'intérêt collectif effectuées en complément et/ou à la marge d'une fonction principale. Ce type d'activité relèverait plutôt d'une indemnisation au titre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui donne lieu à une campagne annuelle à l'Inserm.

Les ingénieurs réfèrent technique biologique technique organisation doivent donc dédier **l'intégralité de leur temps de travail à cette fonction**.

... au bénéfice de l'ensemble de la structure...

L'exercice des fonctions d'Ingénieur biologique, technique, organisation s'exerce au bénéfice de l'ensemble du laboratoire, à l'exclusion de toute mission au sein d'une ou plusieurs équipes de recherche, raison pour laquelle le rattachement direct au Directeur d'unité ou au Secrétaire général de centre est exigé.

... nécessitant un certain niveau d'expérience

Le niveau d'expertise permettant d'assumer les fonctions d'Ingénieur réfèrent biologique, technique, organisation nécessite une parfaite maîtrise des besoins des équipes de recherche et requiert donc un certain niveau d'expérience, à évaluer en fonction du parcours des candidat-e-s.

II – Modalités de candidature

A– Dépôt des candidatures et calendrier

Les agents souhaitant solliciter l'attribution de l'IFSE en qualité de Réfèrent biologique, technique, organisation sont invités à adresser leur candidature par messagerie électronique à l'adresse rifseep.drh@inserm.fr en spécifiant « REBIOTEC CAMPAGNE 2026 » dans l'objet du message.

Les candidatures accompagnées des pièces jointes seront adressées entre le **27 avril 2026 et le 1^{er} juin 2026 à 23h59, délai de rigueur**.

B – Liste des pièces à fournir

Les candidatures seront accompagnées des documents suivants :

- profil de poste à jour ;
- organigramme validé en conseil de laboratoire et signé par le Directeur de structure ;
- descriptif synthétique des fonctions validé par DU/SG ;
- dossier GAIA N-1 (=dossier 2025 sur l'activité 2024)

III – Modalités d'examen des candidatures

Après une phase d'examen de la recevabilité des candidatures (contrôle des pièces justificatives, vérification de la condition d'appartenance au corps des ingénieurs d'études, du rattachement hiérarchique et d'un début de carrière en BAP scientifique), les dossiers éligibles seront soumis à l'analyse d'un comité d'harmonisation.

A – Vérification de l'éligibilité de la demande

Réalisée par les services du DRH, cette phase s'articule autour du contrôle :

- De la fourniture des pièces requises ;
- Du respect des conditions suivantes :
 - o Appartenance au corps des ingénieurs d'études à la date du 1^{er} janvier 2026 ;
 - o Parcours de carrière débuté dans une BAP scientifique ;
 - o Rattachement direct au directeur d'unité ou au secrétaire général apparaissant dans l'organigramme fourni et dans la dernière évaluation GAIA

B – Examen des fonctions et du critère d'expérience par un Comité d'harmonisation *ad hoc*

Le Comité d'harmonisation, prévu dans les Lignes directrices de gestion, est composé comme suit :

- Le Directeur des Ressources humaines ou son représentant, Président du comité
- 4 représentants des organisations syndicales ;
- 1 membre de la RAN des IE ;
- 2 Alumni du dispositif Hauts Potentiels à compétence scientifique ;
- 1 Responsable Ressources Humaines ;
- 1 Délégué régional ;
- 1 Directeur d'unité (ou ex-DU) ;
- 1 Secrétaire générale de centre de recherche.

Le comité s'appuiera sur les documents fournis par le candidat (organigramme, profil d'emploi, copie du dossier d'appréciation N-1...) afin d'apprécier l'exercice effectif des fonctions d'ingénieur référent biologique, technique, organisation.

En particulier, il s'attachera à vérifier que ces fonctions d'intérêt collectif soient bien **exercées à temps plein et soient exclusives de toute autre activité au bénéfice d'une ou plusieurs équipes de la structure de recherche.**

Le rattachement à la fonction IFSE d' « Ingénieur référent biologique, technique, organisation » prendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026. Le complément indemnitaire sera calculé par référence au montant total **plancher** de l'IFSE d'ingénieur référent biologique, technique, organisation (Socle + Fourchette **basse** de la composante C1).